



FO ESR 42 et 69

Syndicats de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière)

FO ESR 69 : Maison des syndicats, 214, av. Félix Faure 69100 VILLEURBANNE

FO ESR 42 : Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1

e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/foesr42>

« Université-Cible » : un document révèle des tentatives de faire pression sur les CT de l'ENS et de l'INSA

Nos organisations syndicales ont pu prendre connaissance d'un document, qui n'a naturellement pas été communiqué aux personnels des universités concernés par le projet d'« Université-Cible » de Lyon, document en date du 12 juin et qui fait suite aux votes des CT de l'ENS et de l'INSA le 6 juin, votes à l'unanimité contre le « DOS » (document d'orientation stratégique) de l'« Université-Cible ». Vous trouverez ce document en deuxième page de ce communiqué.

Les promesses n'engagent que ceux qui y croient, d'autant plus lorsqu'elles sont fausses

Le document est souscrit par les actuels présidents et directeurs ainsi que par un VP de Lyon 1, en théorie donc au nom de leurs établissements. Mais comment cette déclaration pourrait-elle constituer une garantie dans le nouveau cadre qui serait mis en place, où trois des cinq établissements de l'Université-Cible (les universités) auraient officiellement disparu et où l'un des deux autres au moins, l'INSA, aurait changé de directeur ?

Les auteurs du document assurent aussi que les personnalités morale et juridique (PMJ) de l'ENS et de l'INSA seraient conservées « sans limitation de durée » dans cette « Université-Cible ». **La formulation « sans limitation de durée » est sans fondement.** L'Université-Cible serait en effet mise en œuvre dans le cadre de l'ordonnance de décembre 2018 permettant « l'expérimentation » en matière institutionnelle dans l'ESR. Or cette ordonnance prévoit que ces « expérimentations » seront évaluées et qu'elles ont une durée maximale, précisée dans la loi 2018-727, art. 52, § II, soit « dix ans ». Aucune garantie ne peut donc être donnée du maintien des PMJ de l'ENS et de l'INSA pour une durée illimitée...

La confirmation d'une structuration asymétrique, non collégiale et source de dysfonctionnements

L'ENS et l'INSA se voient aussi garantir dans ce document un rôle « pivot » dans les « pôles » ou PFR (« pôles de formation et de recherche ») où elles se trouveraient au sein de l'Université-Cible (respectivement les PFR « Sciences et Humanités » et « Ingénierie »). Ce rôle « pivot » implique en fait que les directeurs de ces établissements soient *ex officio* directeurs de ces PFR. Le document confirme donc les annonces du DOS quant à la destruction de la collégialité universitaire, qui repose sur l'élection des responsables. Ceci ne peut convenir aux personnels des anciennes universités qui se retrouveraient dans ces PFR et ne pourrait qu'engendrer à l'intérieur de ces PFR des ressentiments ou dissensions, sources certaines de dysfonctionnements.

Une pression sur les élus dans les CT de l'INSA et de l'ENS ?

Comme c'est réglementaire en cas de vote à l'unanimité contre, les CT de l'ENS et de l'INSA sont appelés à voter à nouveau. Ce contexte éclaire sans doute la raison de la production de ce document. Un regard trop rapide pourrait conduire à estimer que l'ENS et l'INSA bénéficieraient dans le nouvel ensemble de situations durablement plus favorables que celle des universités appelées à disparaître. Mais manifestement les pseudo garanties ici avancées ne convainquent pas plus les personnels de l'ENS et de l'INSA que FO ESR. ENS et INSA fourniraient en fait les structures supports des PFR dont elles seraient les « pivots », ce qui engendrerait pour les BIATSS de ces deux établissements beaucoup de travail supplémentaire. Les légitimes spécificités de ces établissements seraient en outre menacées. **Ce qui est en jeu à terme, c'est bien en effet la survie de ces établissements**, la seule question étant de savoir quel est le « terme », moyen (5 ans) ou long (10 ans). FO ESR refuse toute opposition entre les établissements et les personnels des établissements. Nos syndicats ont toujours été favorables au maintien des PMJ de tous les établissements existants, opposés à la fusion et à l>IDEX. **Nous soutenons donc les personnels de l'ENS et de l'INSA et leurs représentants syndicaux, qui, en CT, se sont exprimés à l'unanimité contre le « DOS » le 6 juin** (rejoints depuis les 13 et 14 juin par les votes du CT de l'Université de Saint-Étienne, à l'unanimité contre, et du CT de Lyon III, très majoritairement contre) **et nous encourageons les CT de l'INSA et de l'ENS à maintenir leurs positions en défense des personnels de ces établissements, positions qui constituent aussi une défense des personnels de tous les établissements, face aux mesures destructrices dont l'Université-Cible est porteuse.**

Précisions concernant les « établissements composantes » (au sens de l'ordonnance de décembre 2018) de l'université cible

1) Personnalité morale

L'université cible comporte deux établissements composantes : l'ENS de Lyon et L'INSA de Lyon qui conservent tous les deux leur personnalité morale sans limitation de durée et avec toutes les prérogatives qui y sont attachées comme le prévoit l'ordonnance du 18/12/2018.

2) Pôles hybrides comportant un établissement composante

- L'université cible est organisée en 8 pôles de formation et de recherche dont deux pôles hybrides : le pôle « ingénierie » comprenant l'INSA et le pôle « Sciences et Humanités » comprenant l'ENS de Lyon.
- Le pôle d'ingénierie de l'université cible se construit avec l'INSA qui en est le pivot central. Il est l'unique pôle où se déploient les activités de formation, de recherche et d'innovation dans le domaine de l'ingénierie.
- Le pôle sciences et humanités se construit avec l'ENS de Lyon qui en est le pivot central.
- La trajectoire d'évolution des pôles assurera, à horizon 2025, la meilleure cohérence académique de leurs périmètres

Lyon le 12 juin 2019

Signature des auteurs du Document d'Orientation Stratégique

Khaled Bouabdallah, président, université de Lyon

Frédéric Fleury, président, université Claude Bernard Lyon 1

Jacques Comby, président, université Jean Moulin Lyon 3

Michèle Cottier, présidente, université Jean Monnet Saint-Etienne

Jean-François Pinton, président ENS de Lyon

Eric Maurincomme, directeur, INSA de Lyon

Hamda Ben Hadid, président du conseil académique, université Claude Bernard Lyon 1